

CHARTRE DE PARTICIPATION AUX SEMAINES MESSINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE

Cette chartre présente :

- Le cadre de réalisation des événements inscrits au programme des SISM 2024.
- Les principes éthiques et pédagogiques que les organisateurs s'engagent à respecter.

PRÉAMBULE

Les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) sont un événement privilégié pour réaliser des actions de promotion de la santé mentale. Chaque année, la manifestation est l'occasion de construire des projets en partenariat, de parler de la santé mentale avec l'ensemble de la population et de faire évoluer positivement les représentations.

Depuis 2017, le Conseil local de santé mentale (CLSM) coordonne les SISM sur le territoire messin avec le soutien du Comité local d'organisation composé du Centre hospitalier de Jury, de l'ARS-DT57, de l'Eurométropole de Metz, des associations d'aidants (Unafam) et d'usagers (GEM Camille Claudel et l'Albatros, et Padem bipol).

Les SISM visent à :

- **Sensibiliser** le public aux questions de santé mentale.
- **Informier** sur les différentes approches de la santé mentale.
- **Rassembler** acteurs et publics des manifestations, professionnels et usagers des services de santé mentale.
- **Aider** au développement des réseaux de solidarité, de prévention et de soins en santé mentale.
- **Faire connaître** les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

1. OBJECTIFS DE LA CHARTE

- Donner aux partenaires organisateurs d'un événement un cadre commun pour participer aux SISM.
- Impliquer les organisateurs depuis la proposition d'un événement jusqu'à la participation au bilan de la manifestation.
- Garantir la qualité des événements proposés et le respect des principes éthiques énoncés dans le guide méthodologique.

2. SOUTIEN APPORTÉ AUX ORGANISATEURS

Rôle de soutien du Comité local d'organisation

Le Comité local d'organisation se réunit pour définir les orientations données à la manifestation en lien avec le thème annuel. Il apporte son soutien aux organisateurs par l'intermédiaire du CLSM messin qui coordonne l'organisation de la manifestation.

Rôle d'appui et de communication du CLSM messin

La coordination de la manifestation est confiée au CLSM messin qui communique en début d'année l'appel à participation destiné à impliquer les acteurs locaux dans l'organisation d'événements.

Pour organiser leur(s) événement(s), les partenaires peuvent s'appuyer sur :

- Le guide méthodologique.
- Le coordonnateur du CLSM qui apporte un appui à la conception des événements.
- Les réunions programmées entre février et novembre pour informer les partenaires, construire le programme, coordonner et faire le bilan des SISM.

3. L'EUROMÉTROPOLE DE METZ COMME TERRITOIRE DE RÉALISATION DES ÉVÉNEMENTS

Les partenaires signataires de la charte réalisent leur(s) événement(s) en direction de la population messine. Pour éviter de concentrer les actions sur le centre-ville de Metz, les partenaires sont encouragés à investir les lieux accueillant du public dans les communes de la métropole et les Quartiers politique de la ville (QPV). Un soutien peut leur être apporté pour trouver un lieu où réaliser leur(s) événement(s).

4. AGIR EN COLLABORATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Quel que soit leur secteur d'intervention, qu'ils agissent en tant que professionnels ou bénévoles, les organisateurs sont encouragés à associer des partenaires dans l'organisation et la réalisation de leur(s) action(s).

5. UN OBJECTIF TRANSVERSAL : LUTTER CONTRE LA STIGMATISATION

Quel que soit l'événement proposé, les organisateurs intègrent la lutte contre la stigmatisation comme l'un des objectifs de leur(s) action(s). Pour y parvenir, les organisateurs sont encouragés à utiliser, dès la phase de conception, le GPS Anti-stigma développé par le Psycom (outil consultable sur : www.psycom.org/agir/laction-anti-stigmatisation/le-gps-anti-stigma)

6. PÉRIODE ET THÈME DE L'ÉDITION 2024

Les SISM se dérouleront du 07 au 20 octobre 2024 sur le thème « En mouvement pour notre santé mentale ». Pour s'appropriier le thème, les organisateurs doivent consulter l'argumentaire disponible sur : <https://www.semaines-sante-mentale.fr/sism-2/edition-2024/>

Les événements proposés doivent susciter le débat autour des questions suivantes :

- Quel est l'impact de la mise en mouvement du corps sur notre santé mentale ?

- Comment favoriser la mise en mouvement de son corps ou celui des autres ?
- Quels sont les tabous et comment les lever dans les domaines qui favorise la mise en mouvement du corps ?
- Quelles sont les programmes et actions dans la communauté qui favorise la mise en mouvement du corps ?
- Quels sont les leviers politiques pour favoriser la mise en mouvement du corps ?

7. PRINCIPES ÉTHIQUES QUI GUIDENT LES ACTIONS

Les organisateurs organisent leur(s) actions selon les principes éthiques suivants :

- **Autonomie des personnes** : respecter les choix individuels, même s'il s'agit de comportements potentiellement néfastes pour la santé (il ne s'agit pas de vouloir imposer une norme) et ne pas culpabiliser.
- **Bienfaisance** (s'assurer que l'intervention que l'on va mener va « faire du bien ») : utiliser des connaissances scientifiquement validées (ne pas diffuser des messages non valides) et s'assurer de la non-malfaisance.
- **La non-malfaisance** (s'assurer que l'intervention que l'on va mener ne va pas nuire) : toujours s'interroger sur les moyens employés, quelles que soient les finalités ; « la fin ne justifie pas les moyens » et s'assurer que l'intervention ne présentera pas de conséquences nuisibles dans d'autres domaines que celui de la santé (ex. : désorganisation sociale, familiale, culturelle...).
- **Équité et justice sociale** : s'assurer que les messages diffusés et les comportements préconisés soient accessibles à tous (accessibilité financière, durée, accessibilité physique, etc.).
- **Évaluer** régulièrement l'action pour pouvoir faire des ajustements.

8. CADRE PÉDAGOGIQUE DES ACTIONS

Les organisateurs veillent à proposer des animations qui s'inscrivent dans un cadre ludique, pédagogique et convivial.

La conception des actions doit être guidée par une intention pédagogique concrétisée par :

- La création de situations de participation (espaces de débats) qui favorisent la prise de parole, l'expression et le dialogue, sont au cœur des objectifs des SISM.
- Les interactions et échanges entre pairs et ceux au sein de la population sont recherchés.
- Ces actions favorisent la création d'espaces d'écoute sans jugement et bienveillants, mais également des temps d'échange, de partage et de jeux.

- Chaque individu, quel que soit son âge, est considéré comme un interlocuteur crédible et porteur de savoirs.

Enfin, les organisateurs s'engagent à rappeler aux intervenants les attitudes dont ils doivent faire preuve tout au long de l'animation de leur(s) action(s) :

- Clarté des rôles.
- Construction collective.
- Le souci de ne pas exclure.
- Favoriser la libre expression.
- Transparence des intentions.
- Prise en compte des représentations.
- Faciliter la recherche de sens d'une conduite.
- Respect de la personne, de ses particularités.
- Poser les règles : confidentialité, respect de la parole... qui permettent à chacun une mise en confiance.
- Reconnaître les compétences et ressources de chacun, l'expérience positive doit être recherchée.
- Favoriser la participation par l'instauration d'un climat de confiance, des techniques de présentation, un recueil des attentes, une attitude de non-jugement, d'écoute.

9. RÉVISION DE LA CHARTE

La charte pourra être mise à jour une fois par an, à la date anniversaire de sa validation.

Pour le Collectif messin d'organisation des SISM

EPSM Metz Jury

Olivier, Astier, Directeur.

Date :

Signature :

Le partenaire-organisateur

Intitulé(s) des/de l'événement(s)

Nom de la structure

Prénom, nom, fonction.

Date :

Signature :